

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CONNAÎTRE LA NOUVELLE LEGISLATION SUR LES DEBITS DE BOISSONS

Public et Pré-requis: Cette formation concerne le personnel des services administratifs des collectivités territoriales.

À L'ISSUE DE CETTE FORMATION, les participants seront capables de :

- Acquérir une bonne maîtrise de la gestion des licences de débit de boissons III, IV et des licences restaurant, des licences à emporter ainsi que des débits temporaires par la connaissance notamment des dispositions du Code de la santé publique.

1
JOUR

- ▶ INTER ET INTRA ENTREPRISES
- ▶ 7 heures
- ▶ 6 À 12 PARTICIPANTS

Le permis d'exploitation

- ▶ Pour les licences (de débits de boissons) à consommer sur place, licences III et IV
- ▶ Pour les restaurants (petite & grande licence)
- ▶ Pour les loueurs de chambres d'hôtes

Le permis de vente des boissons alcooliques la nuit entre 22h et 8h

- ▶ Pour tous commerces autres que les débits de boissons : épiceries, superettes, grandes surfaces, livraison à domicile, vente à distance...
- ▶ Les licences à emporter

Les débits temporaires

- ▶ Pour les particuliers
- ▶ Pour les associations

Exploitations d'une licence IV par une commune et/ou une association

Mise en situation

- ▶ Cas pratiques

VALIDATION DE LA FORMATION :

Evaluation des acquis. Remise d'une attestation de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES:

Supports audiovisuels, animation de groupe, remise de documents pédagogiques, évaluation des acquis.

INTERVENANTS :

Animateurs spécialisés en permis d'exploitation.